

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU REGIME SPECIAL D'ETUDES

SEMESTRE IMPAIR

Année universitaire 2025-2026

A COMPLETER et à DEPOSER avant le 10 octobre 2025 dernier délai
au directeur d'études à valerie.altemayer@univ-orleans.fr

RAPPEL : Le statut RSE ne vous attribue pas automatiquement le statut "SPORTIF HAUT-Niveau"

Pour bénéficier de ce dernier, merci de vous rapprocher du secrétariat Haut- Niveau

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

LICENCE 1 PPPE

Le régime spécial d'études s'adresse à certaines catégories d'étudiants qui peuvent justifier de leur impossibilité de suivre les cours et TD avec assiduité. Ils sont de ce fait dispensés d'assiduité et ne sont évalués que par des examens terminaux.

Ces étudiants peuvent bénéficier du RSE pour l'ensemble des UE du semestre ou il peut également être divisible (dispense à un ou quelques TD uniquement).

NOM : PRENOM :

N°étudiant : Téléphone :

Adresse :
.....

CP : // // // // VILLE :

SITUATION :	PIECES A FOURNIR :
☐ Salarié (minimum 10h hebdomadaires ou 100 h semestrielles)	- Copie du contrat de travail pour les CDD - Copie du contrat de travail et attestation de l'employeur récente pour les CDI - Planning visé par le responsable de l'entreprise
☐ Chargé (e) de famille	- Copie du livret de famille
☐ Etudiant (e) en situation de Handicap	- Certificat médical délivré par le Service de la Médecine préventive de l'Université
☐ Sportif de haut-niveau	- Lettre d'acceptation
☐ Service civique	- Contrat
☐ Entrepreneur	- Justificatif
☐ Etudiant (e) assumant des responsabilités dans la vie universitaire ou étudiante	- En fonction de la situation de l'étudiant (attestation)
☐ Autres (ex : étudiant inscrit en double cursus)	- Certificat de scolarité
☐ Ajac	

En cas d'attribution du régime spécial d'études, celui-ci n'est plus révoquant au cours du semestre et engage l'étudiant à s'y conformer sans dérogation possible. Seul l'abandon du régime entre les deux semestres est possible. L'autorisation de dispense n'interdit pas la présence en Travaux Dirigés. Toutefois, aucune note de contrôle continu ne pourra être prise en compte par l'administration pour un étudiant bénéficiant du RSE.

La demande déposée ne préjuge pas de sa recevabilité. Un avis favorable ou défavorable vous sera transmis à votre adresse mail universitaire.

MON CHOIX (irrévocable après la date limite de remise du dossier)

Si le statut RSE dispense de l'assiduité aux contrôles continus de certaines UE, ma présence aux contrôles terminaux (examens) est obligatoire. Dans le cas d'un enseignement suivi sous le statut RSE, seules les notes de CT sont prises en compte dans mon évaluation et participent au calcul de mes moyennes.

POUR MES EXAMENS :

Je complète le tableau ci-dessous, si je ne coche pas la case RSE (CT) je suis considéré (e) comme étudiant en régime normal .

Je souhaite avoir le statut RSE pour l'ensemble des UE de mon semestre 1

☐oui ☐ non

SINON j'indique les UE que je souhaite suivre en RSE dans le tableau ci-dessous.

Je note que pour les UE que je ne mentionne pas ma présence à tous les TD et contrôles continus est obligatoire sous peine de défaillance.
Je n'ai le régime spécial que pour les UE mentionnées dans le tableau ci-dessous :

JE SOUHAITE PASSER LES UE CI-DESSOUS EN CONTRÔLE TERMINAL (CC NON PRIS EN COMPTE)	
N°UE	LIBELLE UE

Motivation de la demande obligatoire pour valider ce dossier OBLIGATOIRE

La demande déposée ne préjuge pas de sa recevabilité. Un avis favorable ou défavorable vous sera transmis à votre adresse mail universitaire.

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance des conditions particulières d’attribution du RSE et note que je devrai renouveler au besoin ma demande pour les semestres pairs dans les délais que m’indiqueront les services de la scolarité.

Fait le Signature de l’étudiant

Décision avis sur la demande de RSE
☐ Favorable ☐ Défavorable
Motif si refus :
Fait le Signature du Responsable Pédagogique

Signature et cachet du Directeur de l' UFR Sciences et Techniques
Date :